EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18.12.2020

ID: 089-200039642-20201214-104_2020-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers:

En exercice: 75
Présents: 58
Absent(s): 14
Pouvoir(s): 3

Votants: 61

Délibération n° 104-2020

Le quatorze décembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BENOIT Gaëlle, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. PETIT Patrice, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés ayant donné pouvoir : Pacy-Sur-Armançon : M. GOUX Jean-Luc (a donné pouvoir à M. PONSARD José), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à M. NICOLLE Régis), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal).

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Flogny La Chapelle: Mme DRUJON Nathalie, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Viviers: M. PORTIER Virgile.

<u>Absents non excusés</u>: *Arthonnay*: M. LEONARD Jean-Claude, *Sennevoy-Le-Bas*: M. VAREILLES Dominique, *Tonnerre*: M. HAMAM Nabil, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Yrouerre*: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. CAILLIET Jean-Bernard

Date de convocation: 8 décembre 2020

Objet:

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Tarifs location

Bureaux et salles de réunions au Sémaphore

Vu la délibération n° 100-2019 du conseil communautaire du 17 décembre 2019 regroupant les prestations tarifées par la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB),

Vu les demandes de locations ponctuelles et/ou partagées des espaces de travail au sein du Sémaphore,

Considérant l'avis favorable de la commission « Développement économique, numérique et économie sociale et solidaire » du 24 novembre 2020,

Madame la présidente propose de maintenir les tarifs existants et d'ajouter des tarifs répondant à ces nouvelles demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour	
	0	contre	
	0	abstention	

AUTORISE la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) à appeler et à percevoir les loyers, les charges, les services et les consommations dans le cadre de location d'espaces de travail et /ou de matériel,

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le 18.12.2020

ID: 089-200039642-20201214-104_2020-DE

AUTORISE la CCLTB à engager, sur demande de l'occupant, des dépenses liées à l'activité de celui-ci et à lui en reporter le coût,

ACCEPTE d'appliquer les tarifs proposés en annexe 1 et annexe 2 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).